Le Burundi obtient 150,2 M $ d'allégement de la dette auprès de la BAD

@rib News,Â 23/04/2009 - Source BADBUJUMBURA, Burundi - Le Conseil dâ€™administration du Groupe de la Banque africaine de dÃ©veloppement (BAD) a approuvÃ© lâ€™Ã©ligibilitÃ© du Burundi Ã un allÃ©gement de dette de 150,2 millions d en valeur actuelle nette fin + (Ã©quivalent Ã 241,7 millions de dollars, en valeurs nominale) aprÃ¨s avoir atteint le point dâ€™achÃ¨vement au titre deÂ lâ€™assistance aux Pays pauvres trÃ¨s endettÃ©s (PPTE) renforcÃ©e.Le Burundi bÃ©nÃ©fici dâ€™un allÃ¨gement de dette dâ€™un montant de 15,38 millions de dollars en valeur nominale au titre de lâ€™Initiative dâ€™a de la dette multilatÃ©rale (lâ€™IADM) aux termes des mesures approuvÃ©es par le Conseil mercredi, 22 avril 2009, Ã Tunis. Lâ€™allÃ©gement global de la dette au titre de lâ€™Initiative PPTE du Burundi, estimÃ© Ã 832,6 millions de dollars en valeur actualisÃ©e nette (VAN) fin 2004, se rÃ©partit comme suit :â€¢ 705,8 millions de dollars EU par les crÃ©anciers multilatÃ©raux (84,8 pour cent);â€¢ 121,0 millions de dollars EU par les crÃ©anciers bilatÃ©raux (14,5 pour cent);â€¢ 5,8 millions de dollars EU par les crÃ©anciers commerciaux (0,7 pour cent);â€¢ 150.2 millions de dollars EU de la part de la BAD (21,3%) du total fournie par lâ€™ensemble des crÃ©anciers)Lâ€™allÃ©gement de dette irrÃ©vocable dâ€™un montant de 150,2 millions de dol valeur actuelle nette fin 2004, Ã©quivalent Ã 241,70 millions de dollars en valeur nominale, couvre la pÃ©riode de 2005 Ã 2035.Â Une partie de lâ€™allÃ©gement de dette estimÃ©e Ã 26,3 millions de dollars en VAN fin 2004 a Ã©tÃ© dÃ©jÃ octroyÃ lâ€™opÃ©ration dâ€™apurement dâ€™arriÃ©rÃ©s menÃ©e par le Groupe de la Banque avant le point de dÃ©cision. Lâ€™allÃ restant, 123,9 millions de dollars sera fourni durant la pÃ©riode de 2005 Ã 2035. Environ 20 % de cet allÃ©gement de dette restant, 24,8 millions de dollars sera financÃ© par les ressources internes du Groupe de la Banque et 80 % par les contributions issues du Fonds fiduciaire PPTE. Une partie de la contribution du Fonds fiduciaire PPTE Ã©quivalent Ã 20,7 millions de dollars en valeur actuelle nette a dÃ©jÃ Ã©tÃ© octroyÃ©e au Burundi sous la forme dâ€™allÃ©gement de dette intÃ durant la pÃ©riode de 2005-2008.Suite Ã Â lâ€™approbation du point dâ€™achÃ¨vement, le Burundi bÃ©nÃ©ficiera, au titre de dâ€™allÃ©gement de lâ€™IADM, dâ€™un allÃ©gement additionnel auprÃ¨s de trois institutions financiÃ¨res multilatÃ©rales, Ã Banque mondiale (IDA), le FMI et la BAD. Lâ€™IDA fournira un allÃ¨gement de la dette de 98,3 millions de dollars, le FMI, 9,2 millions de DTS, et la BAD, 15,38 millions de dollars, (10,48 millions dâ€™UC), le tout en termes nominaux.Le 29 janvier 2009, le Burundi est devenu le 20e pays membre rÃ©gional (PMR) Ã atteindre le point dâ€™achÃ¨vement au titre de lâ€™initia PPTE renforcÃ©e. En consÃ©quence, les Conseils dâ€™administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvÃ© en sa faveur un concours dâ€™allÃ©gement de sa dette dâ€™un montant de 832,6 millions de dollars, en VAN fin 2004, qui compren concours dâ€™allÃ©gement de sa dette dâ€™un montant de 150,2 millions de dollars du Groupe de la Banque.